

faire triompher même au prix de quelques sacrifices particuliers. Le Pape, de par ses fonctions et la volonté de Dieu, est le premier gardien de la morale et de la justice. C'est en courbant son esprit devant la pensée du Pape qu'on est sûr de s'incliner devant la majesté du droit.

Vous voulez donc, reprennent avec insistance nos contradicteurs, et le Pape par ses directions voudrait donc empêcher les belligérants, confiants dans la justice de leur cause, de remplir jusqu'au bout les devoirs que le patriotisme leur impose ? N'est-ce pas là une doctrine nouvelle et contraire à la pratique de l'Église ?

Distinguons. Tant que la guerre durera, c'est le devoir de ceux qui n'en portent point la responsabilité, et qui n'ont qu'à exécuter les ordres reçus, de déployer en faveur de ce qu'ils croient être une cause juste, toute la force des armes et toutes les ressources de la valeur militaire¹. Ce devoir, nous sommes heureux de le dire, le soldat français vers lequel se tournent d'instinct nos regards, le remplit avec un courage qui fait l'admiration du monde, et avec une grandeur d'âme digne de tous les éloges², et à laquelle le

1. Cf. la *Civiltà cattolica* (16 sept. 1916), pp. 648-654.

2. La Marne et Verdun, pour ne parler que de ces deux épisodes de la grande guerre, resteront synonymes de ce qu'il y a de plus glorieux dans les hauts faits d'un patriotisme exalté jusqu'à